

Monsieur le directeur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des orthoptistes pendant cette crise sanitaire.

Sur la recommandation de notre URPS, et de notre syndicat représentatif, de nombreux orthoptistes ont fermé leur cabinet dès l'annonce du confinement, aussi bien par sens des responsabilités que par conscience professionnelle et mesures de précaution face à la pandémie COVID 19.

Lors d'un précédent courrier en date du 27/03/2020, nous vous avons sollicité pour une demande de fermeture administrative, comme cela s'est passé dans d'autres régions. Malgré l'appui de deux sénateurs, notre demande est restée lettre morte.

A présent, il nous faut prévoir l'accès aux soins dans nos cabinets et au domicile de nos patients. Nos actes ne peuvent s'effectuer qu'en présentiel, et contrairement à d'autres professionnels, nous ne pouvons pas faire de télé-soin, alors que la demande s'accroît du fait des pathologies à traiter, tout particulièrement :

- Troubles visuels post réanimation COVID
- Troubles visuels post AVC non pris en charge depuis 2 mois
- Suivi d'amblyopie et de strabisme, non pris en charge depuis 2 mois
- Fatigue visuelle accrue liée au télétravail

La profession d'orthoptiste est inscrite au code de la santé publique (SCP) (Titre IV, Chapitre II, Art. L. 4342-1 ) et fait partie de la catégorie des professions d'auxiliaires médicaux (Livre III du CSP) au même titre que les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes.

La doctrine nationale actuelle de dotation des masques n'inclut pas notre profession, alors que nous exerçons à moins d'un mètre de nos patients. **La reprise de notre activité est un enjeu important pour la santé publique et la pérennité de notre activité professionnelle.**

**Cette reprise de nos soins ne peut avoir lieu sans protection** : masques, surblouses, sur-lunettes et gels essentiels **pour exercer notre activité en toute sécurité pour nos patients et nous- mêmes.**

Plus le déficit visuel aura évolué, plus il sera long et coûteux d'y remédier efficacement.

Nous vous sollicitons donc ce jour pour trouver ensemble une solution et obtenir les matériels nécessaires afin de pouvoir assurer en toute sécurité la reprise des soins.

Nous restons dans l'attente de votre réponse, et vous transmettons nos salutations respectueuses.

Madame Prisca PIGNARD -CHARMETANT  
Présidente URPS



Madame Myriam PROST-LEFEBVRE  
Déléguée Régionale Auvergne Rhône-Alpes



Lyon, le 27 avril 2020